La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick

A. Le processus

La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick vise à permettre la ratification de l'Accord du lac Meech par toutes les provinces au plus tard le 23 juin, tout en donnant l'assurance qu'on fera avancer les autres priorités. Le premier ministre McKenna a fait remarquer qu'en élaborant sa résolution d'accompagnement, il avait pris soin d'ajouter et non de retrancher quoi que ce soit à l'Accord du lac Meech. Il a en outre déclaré que, contrairement à l'Accord, sa résolution d'accompagnement n'est pas «une toile sans couture» qui doit être adoptée ou rejetée globalement. Il a ajouté qu'il fallait faire preuve de souplesse afin de pourvoir aux autres préoccupations pour lesquelles il existe un large consensus.

Interrogé sur ce qu'il entendait par un appui substantiel à sa résolution d'accompagnement, il a déclaré : «Nous, du Nouveau-Brunswick, serons juges de ce que représente cet engagement. Nous croyons devoir absolument conserver une certaine flexibilité, quitte à ce que notre crédibilité en souffre, si besoin est».

Avant d'étudier la résolution d'accompagnement McKenna, le Comité devait déterminer si le 23 juin était une véritable échéance. Il a entendu d'éminents témoins à ce sujet, et il reconnaît que cette question peut porter à controverse sur le plan juridique.

Certains ont avancé que le report de l'échéance du 23 juin était une question de volonté politique. Les premiers ministres pourraient s'entendre pour présenter à leur assemblée législative des résolutions prévoyant un sursis pour l'étude de l'Accord. Cette solution est théoriquement possible, mais il reste à savoir si les gouvernements et les assemblées législatives accepteraient tous d'adopter rapidement et unanimement une telle résolution.

Ayant examiné avec soin les diverses options, le Comité a tiré les conclusions suivantes :

- 1. Le Comité est d'avis que le délai du 23 juin 1990 est une réalité politique.
- 2. Le Comité reconnaît que, pour que les éléments de la résolution d'accompagnement que nous proposons puissent résoudre l'impasse du lac Meech, il faudra régler sans équivoque la question des «garanties».